



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 24 septembre à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur SIGNORET Yannis, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

SIGNORET Yannis, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, LEMAIRE Emmanuel, FOTI Stéphane, LEYOUR Martial, MORIN Didier, DEBERNE Florent, ROBIN Nathalie, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, DESROCHERS Brenda, HAUTIN Bertrand, BROSE Auriane, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : HECQUET Jacky, PRUVOST Isabelle, CABON Stéphanie, BELLEIL Camille

Absents :

Excusés :

Date de la convocation	
15 septembre 2026	
Date d'affichage	
15 septembre 2026	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19

Objet : Association La Raquette Bellocéenne – reversement de la subvention perçue par la Fédération Française de Tennis au profit de la Commune de Beaulieu-sur-Loire pour la réfection des terrains de tennis communaux.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au conseil que la commune a réalisé des travaux de transformation de deux terrains de tennis en béton poreux par la fourniture et pose de terre artificielle, pour un montant de 76 065.46 € TTC.

L'association la Raquette Bellocéenne de Beaulieu-sur-Loire a déposé un dossier de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis dans le cadre de ces travaux. L'association a obtenu 21 000 € de subvention et s'est engagée à reverser cette somme à la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le reversement d'une subvention de 21 000 € de l'association La Raquette Bellocéenne au profit de la commune de Beaulieu-sur-Loire obtenue dans le cadre de la transformation des terrains de tennis communaux
- **PRECISE** que ce reversement est inscrit à l'article 1328 du Budget Principal 2026 et qu'un titre de recette sera émis par la commune de Beaulieu-sur-Loire pour le versement de cette somme.

Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de Séance,

Isabelle BERTRAND

Pour le Maire absent,

Le Premier Adjoint

Yannis SIGNORET

